



**CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'UEBERSTRASS  
Compte rendu de séance du mardi 03 mars 2020**

*Sous la présidence de Monsieur LEY Bernard, Maire*

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20H00

Présents : MM. BEY Jean-Marc, WININGER Sébastien, LEY Laurent, Adjoints,  
Mme ECKENSCHWILLER Carine, MM. BANTZHAFEN Serge, ENDERLEN Didier, Mmes  
VANSTEENKISTE Paméla, LEY Marie-Eve, MM. PETER Daniel, ECKENSCHWILLER Rémy

Secrétaire de séance : Mme ISSNER Anne-Sophie

Convocation envoyée le 20 février 2020

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 24/01/2020
2. Compte Administratif du budget communal 2019
3. Compte de Gestion du budget communal 2019
4. Affectation du résultat du budget communal 2019
5. Compte Administratif du budget de l'eau 2019
6. Compte de Gestion du budget de l'eau 2019
7. Affectation du résultat du budget de l'eau 2019
8. Fixation et vote des taux d'imposition
9. Approbation du Budget Primitif de la commune 2020
10. Fixation du prix de l'eau 2020
11. Approbation du Budget Primitif du service de l'eau 2020
12. Approbation des factures concernant le chapitre « Fêtes et cérémonies »
13. Présentation succincte des travaux et coûts à engager pour la mise en conformité de l'accessibilité
14. Organisation des élections municipales des 15 et 22 mars
15. Demande de rachat de terrains par M. et Mme GEHIN rue du Sundgau
16. Divers : renouvellement de la ligne de trésorerie

**POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 24/01/2020 :**

Le procès-verbal, expédié à tous les membres du Conseil Municipal le 28/01/2020, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

**POINT 2 – Compte Administratif du budget communal 2019 :**

M. BEY Jean-Marc, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, donne lecture détaillée du Compte Administratif de la Commune 2019 établi par Monsieur le Maire.

Le Compte Administratif de la Commune est excédentaire de 28 305,62 €.

Cet excédent prend en compte les restes à réaliser en dépenses pour un montant de 24 380 € et en recettes pour un montant de 37 350 €.

Il prend également en compte la somme de + 130,90 € qui provient des écritures de liquidation de « l'Association Syndicale Autorisée d'Irrigation d'Ueberstrass » et qui a été injectée sur l'affectation du résultat de la commune 2019.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif de la Commune 2019.

**POINT 3 – Compte de Gestion du budget communal 2019 :**

Le Compte de Gestion de la Commune 2019, établi par le Percepteur, est excédentaire de 15 335,62 €.

Cet excédent ne prend pas en compte les restes à réaliser en dépenses pour un montant de 24 380 € et en recettes pour un montant de 37 350 €.

Le compte de Gestion de la Commune 2019 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

#### **POINT 4 – Affectation du résultat du budget communal 2019 :**

Le Compte Administratif de la Commune 2019 présente un déficit d'investissement de 51 785,76 € (en tenant compte des restes à réaliser) et un excédent de fonctionnement de 79 960,48 € auquel il faut rajouter la somme de 130,90 € provenant des écritures de liquidation de l'Association d'Irrigation, soit un excédent de fonctionnement de 80 091,38 €.

Le conseil municipal décide d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement, **soit 51 785,76 € au compte 1068 (section d'investissement)** et de reporter le solde, soit 28 305,62 € en recettes de fonctionnement (002).

#### **POINT 5 – Compte Administratif du budget de l'eau 2019 :**

M. BEY Jean-Marc, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, donne lecture détaillée du Compte Administratif du budget de l'eau 2019 établi par Monsieur le Maire.

Le Compte Administratif du budget de l'eau est excédentaire de 15 957,43 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif du budget de l'eau 2019.

#### **POINT 6 – Compte de Gestion du budget de l'eau 2019 :**

Le Compte de Gestion du budget de l'eau 2019, établi par le Percepteur, est excédentaire de 15 957,43 €.

Le Compte de Gestion du budget de l'eau 2019 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

#### **POINT 7 – Affectation du résultat du budget de l'eau 2019 :**

Le Compte Administratif du budget de l'eau 2019 présente un excédent d'investissement de 11 107,98 € (compte 001) et un excédent de fonctionnement de 4 849,45 € (compte 002), il n'y a donc pas lieu de réaliser une affectation du résultat au budget de l'eau 2019 (vu que la section d'investissement est excédentaire).

#### **POINT 8 – Fixation et vote des taux d'imposition :**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de garder les mêmes taux des différentes taxes, à savoir :

- Taxe d'habitation : 9,50 %
- Taxe foncière bâti : 6,19 %
- Taxe foncière non bâti : 31,13 %

#### **POINT 9 – Approbation du Budget Primitif de la Commune 2020 :**

M. le Maire donne lecture détaillée du Budget Primitif de la Commune 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 352 315,62 € pour la section de fonctionnement
- 201 272,38 € pour la section d'investissement

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif de la Commune 2020.

#### **POINT 10 – Fixation du prix de l'eau 2020 :**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter le prix de l'eau en 2020.

Son prix de base reste à 0,55 €/m<sup>3</sup> et la location du compteur est maintenu à 20 €/an.

A ce prix il y a également lieu de rajouter la Redevance pour Pollution Domestique, reversée intégralement à l'Agence de l'Eau, qui s'élève à 0,350 €/m<sup>3</sup> (idem qu'en 2019).

### **POINT 11 – Approbation du Budget Primitif du service de l'eau 2020 :**

M. le Maire donne lecture détaillée du Budget Primitif du service de l'eau 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 24 887,65 € pour la section de fonctionnement
- 20 307,98 € pour la section d'investissement

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif du service de l'eau 2020.

### **POINT 12 – Approbation des factures concernant le chapitre « Fêtes et cérémonies » :**

Le conseil municipal approuve les factures suivantes en couverture des frais occasionnés pour le repas des « personnes du 3<sup>ème</sup> âge » et le repas du conseil municipal :

- Produits laitiers Muller d'un montant de 1 745,42 €
- VANSTA AGENCEMENT d'un montant de 945,00 €
- E. Leclerc Hirsingue d'un montant de 136,92 €
- Restaurant de la Carpe à Friesen d'un montant de 1 806,00 €

Le montant de ces différentes factures est prévu au Budget Primitif 2020 à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies ».

### **POINT 13 – Présentation succincte des travaux et coûts à engager pour la mise en conformité de l'accessibilité :**

M. le Maire présente au conseil municipal de manière succincte les différents projets concernant la mise en accessibilité des bâtiments Mairie/Ecole et périscolaire préparés par l'ADAUHR.

Vu l'importance des travaux et les sommes en jeu, le conseil municipal décide de reporter toutes décisions après l'installation du nouveau conseil municipal.

### **POINT 14 – Organisation des élections municipales des 15 et 22 mars :**

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux que les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020.

Ensemble ils organisent et établissent le tableau fixant les heures de permanence de chacun, ainsi que des jeunes inscrits (18 ans), de la manière suivante :

08h00 à 09h45	09h45 à 11h30	11h30 à 13h15	13h15 à 15h00	15h00 à 16h45	16h45 à 18h00
Eckenschwiller Rémy	Winger Sébastien	Bey Jean-Marc	Ley Laurent	Ley Bernard	Peter Daniel
Eckenschwiller Carine	Bantzhaffen Serge	Vansteenkiste Paméla	Ley Marie-Eve	Ley Marie-Cécile	Enderlen Didier
Rabaste Michel	Patricx Caroline	Streicher Marc	Berthault Pascal	Oztung Alexis	Sahm Aurélie
	Winger Lucille				

**POINT 15 – Demande de rachat de terrains par M. et Mme GEHIN rue du Sundgau :**

M. le Maire présente au conseil municipal un courrier émanant de M. et Mme GEHIN dans lequel ils demandent à racheter, pour une contenance maximum de 2 ares, une partie de la parcelle cadastrée n° 363-section 17, attenante à leur propriété, afin que leurs limites s'alignent sur celles de leurs voisins M. et Mme FENDER Dominique.

M. et Mme GEHIN proposent un prix de 7 500 €/l'are, les frais de notaire restant à leur charge et les frais de géomètre à la charge de la commune.

Le conseil municipal, à 10 voix POUR et 1 ABSTENTION, donne son accord à cette vente dans les conditions fixées ci-dessus. Il autorise M. le Maire à engager les travaux d'arpentage et à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

**POINT 16 – Divers : Renouvellement de la ligne de trésorerie :**

M. le Maire rend compte au conseil municipal que notre ligne de trésorerie n° 10278-00160-00047069071 d'un montant de 50 000 € se termine le 30/06/2020.

Celle-ci a été contractée auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel.

M. le Maire explique qu'il apparait au vu des nombreux impayés auxquels la commune est confrontée ainsi que des longs délais de versements des subventions comme des dotations, que nous ne serons pas en mesure de rembourser cette ligne au 30/06/2020. Il propose d'engager les démarches dès à présent pour renouveler cette ligne de trésorerie pour une année supplémentaire.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité et charge M. le Maire d'engager toutes les démarches auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel.